

CONDITIONS MINIMA A L'INSTALLATION ET ORIGINE
DES CAMPS D'HOMMES DE TROUPE.

LOGEMENT.



I.- BATIMENTS.

Les prisonniers de Guerre seront logés dans des bâtiments ou dans des baraques présentant contre les intempéries, toutes les garanties désirables d'hygiène et de salubrité.

Les baraques devront avoir un plancher en bois; à défaut, le sol sera aménagé spécialement pour éviter l'humidité (ciment, pierres concassées, mâchefer, mélange de sable et de chaux).

II.- DORTOIRS.

La surface totale des dortoirs sera calculée à raison de 3 m² par occupant. Si les dortoirs comprennent des lits superposés, la surface totale sera réduite à 2 m² par occupant.

La hauteur du plafond sera suffisante pour assurer à chaque occupant un cube d'air de 7 m³,5.

III.- COUCHAGE.

Le couchage se composera d'une pailleasse reposant sur un châssis en fer ou en bois et de deux couvertures réglementaires (dont un couvre-pied).

Les couvertures appartenant aux prisonniers de guerre leur seront laissées en plus de celles fournies par l'administration.

Le contenu des pailleasses sera renouvelé à l'expiration de chaque période de 4 à 6 mois.

IV.- ECLAIRAGE.

L'éclairage devra être assuré de façon qu'à partir du crépuscule et jusqu'à l'expiration des feux, les hommes puissent lire et écrire dans les salles de réfectoires, ou dans un coin réservé dans chaque baraque à cet effet, pourvu d'une table.

V.- LIEUX D'AISANCE.

Les cabinets et les urinoirs devront présenter toutes les garanties désirables d'hygiène et de salubrité.

Dans les camps formés de baraques, ils seront séparés de celles-ci. Il devra être prévu une place pour quarante hommes.

VI.- LAVABOS.

Il sera établi un robinet par 50 hommes et une douche par 100 hommes, à moins que la situation des lieux rende impossible cette installation. Elle devra en tous cas être assurée partout où la nature du travail l'exigera.

Les prisonniers recevront une allocation de savon égale à celle de la population civile, et en tout cas au moins égale à 150 grammes par mois.

Les prisonniers employés à des gros travaux, recevront une allocation supplémentaire.

VII.- SALLES DE REUNION ET REFECTOIRES.

Dans chaque dépôt et dans chaque camp dont l'effectif atteindra 100 prisonniers de guerre, des réfectoires seront installés qui seront garnis de tables et de bancs en quantité suffisante, leur surface sera calculée sur la base de 0 m²50 par tête. Les réfectoires serviront, entre les repas, de salle de réunion.

VIII.- TERRAINS D'EXERCICE.

Un espace sera réservé aux exercices physiques soit à l'intérieur du dépôt ou des camps, soit à l'extérieur s'il est nécessaire. La superficie de l'espace réservé aux exercices physiques est fixée à 10 m² par tête des non-travailleurs. Dans les dépôts ou camps d'un effectif supérieur à 100 prisonniers de guerre, une place spéciale sera réservée pour le jeu et la gymnastique. Il appartiendra aux prisonniers de guerre de l'installer eux-mêmes. La superficie de cet espace est fixée à 250 m² sur 100 prisonniers de guerre, et à 75 m² en plus pour chaque 100 prisonniers de guerre en excédent.

Transmis à M. le Commissaire Technique (Voie)

Paris, le 23 Juillet 1918

Le Commissaire Militaire
du Réseau d'Orléans
Signé : MANY

Monsieur *Holliguy*

Prière de tenir compte des indications ci-dessus dans les installations à effectuer par la Cie.

Le matériel de couchage, isolateurs, enveloppes de paillasses et de traversins, est fourni sur notre demande par les Intendances régionales.

Les couvertures sont fournies par l'Autorité Militaire.

La Cie a à pourvoir directement à tout le surplus y compris les ustensiles nécessaires à la préparation des repas (fourneaux, marmites, plats, assiettes) mais à l'exclusion de tout objet ayant un caractère personnel (quarts, gamelles, cuillères, fourchettes) que les hommes apportent avec eux du dépôt.

mm. albu
Ruel 31.7.18
Faine 31-7-18
Bronner 17.8.18
Constant (H) 2-8-18
Dubaut 4-8-18
Mazure 6-8-18
Constant (H)
Cussan 10.9.18
Nazalyan 13-8-18
Ruth 14 août 18

Paris, le 27 Juillet 1918

L'Ingénieur en Chef
de la Voie et des Travaux,

Delahaye
Rouzeau 16 août 18
L'ingénieur
Delahaye